



# Communauté de Communes Cœur de Garonne

Siège social – Maison du Campet - 31, Promenade du Campet –

31220 CAZÈRES-SUR-GARONNE

Direction environnement et Cadre de vie

Maison des Pyrénées - 136, Route de Pouy de Touges - 31430 LE FOUSSERET

Tél : 05 61 97 93 92 - [k.ribet@cc-coeurdegaronne.fr](mailto:k.ribet@cc-coeurdegaronne.fr)

## ARRÊTÉ D'INTERDICTION DE STADES N° 2023-ES-010 du 17/01/2023 au 24/01/2023 inclus

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne  
(Haute-Garonne)

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 et L 2212-2.,  
Vu les intempéries,  
Considérant l'état du terrain de football de la commune de LHERM (31),  
Vu la consultation avec le club de l'AS LAVERNOSE LHERM MAUZAC,

### ARRÊTE

**Article 1° /** Les entrainements et matchs devant se dérouler sur le terrain d'honneur « André Lascours » situé Chemin du Stade 31600 LHERM seront interdits du **mardi 17/01/2023 au mardi 24/01/2023 inclus** pour causes d'intempéries et de terrains impraticables.

Cette décision sera susceptible d'être reconduite en fonction de la météo de la semaine.

**Article 2° /** Cet arrêté ne concerne pas le terrain en gazon synthétique.

**Article 3° /** Le présent arrêté sera transmis aux associations concernées ; au District de football de la Haute-Garonne, affiché en mairie ainsi qu'à l'entrée du stade par le club.

Le Fousseret, le 16/01/2023

Le Directeur Général des Services Techniques,  
Thierry de CHASTEIGNER

